



**SAINT-LOUIS**  
Agglomération  
Alsace 3 Frontières

**- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -**

**1. Identification du pouvoir adjudicateur :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
M. Alain GIRNY, Président  
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199  
68305 SAINT-LOUIS Cedex  
Pays : France  
Tel : 03.89.70.90.70  
Fax 03.89.70.90.85  
E-Mail: [direction@agglo-saint-louis.fr](mailto:direction@agglo-saint-louis.fr)  
Adresse Internet: [www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**2. Objet de la consultation :**

**Intitulé :**

**Services de transports scolaires sur le ressort territorial de SAINT-LOUIS Agglomération (68)**

**Procédure de passation :**

Procédure avec négociation, en application des articles L2124-3 ; R.2124-3 (4°) ; R.2124-12 à R.2161-20 et R.2142-17 (restriction du nombre de candidats) du Code de la Commande Publique

**Type de marché :** Marché de services

**Publication au JOUE :** OUI

**Caractéristiques principales du marché :**

Le présent marché a pour objet des prestations de services de transports scolaires sur le ressort territorial de SAINT-LOUIS Agglomération (68).

Le contexte du marché, ainsi que le descriptif des prestations attendues seront précisés au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et au stade de la candidature dans la note d'incidence.

**Lieu principal d'exécution :**

SAINT-LOUIS Agglomération  
Code NUTS : FRF12



L'avis implique un marché public.

**Classification CPV :**

Code CPV principal : 60112000-6- Services de transport routier

**Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :**

Marché couvert par l'Accord sur les Marchés Publics : OUI

**Informations sur les lots :**

Marché divisé en lots : OUI

La consultation est allotie selon ce qui suit :

Lot 1 : Lycée Mermoz - SAINT-LOUIS

Lot 2 : Collège des Trois Pays - HEGENHEIM

Lot 3: Collège Françoise Dolto - SIERENTZ

Lot 4: Groupe Scolaire Don Bosco - LANDSER

Lot 5: RPI BRINCKHEIM - KAPPELEN - STETTEN

Lot 6: RPI GEISPITZEN - WALTENHEIM

Lot 7 : RPI WAHLBACH - ZAESSINGUE - MAGSTATT LE HAUT MAGSTATT LE BAS

Lot 8: RPI LEYMEN - LIEBENSWILLER

Lot 9: RPI ATTENSCHWILLER - MICHELBAACH LE BAS

Lot 10 : RPI KOETZINGUE - RANTZWILLER

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé. Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

**Variantes :**

Les variantes sont-elles autorisées : NON

**Options :** OUI

**Description de ces options :**

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) marché(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique

**Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires :** NON

**Durée des marchés :**

Pour chaque lot, le marché sera conclu pour une période de 60 mois (5 ans) mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 (01/09/2020), soit jusqu'au 31 aout 2025 (31/08/2025) inclus. Il n'est pas reconductible.



### **3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :**

#### CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

##### Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.

##### Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Application des articles R2191-1 et suivants du Code de la commande publique.
- Modalités de paiement : virement administratif
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Modalités de financement : les prestations sont financées par SAINT-LOUIS Agglomération. Les contrats des RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et du Groupe Scolaire d'enseignement privé (école/collège/lycée) Don Bosco seront par contre conclus par Saint-Louis Agglomération mais exécutés directement par et sous contrôle des établissements et structures concernés.
- Pour chaque lot, les prix sont fermes durant les 12 premiers mois du marché puis révisibles annuellement, à date anniversaire du marché.
- Une avance de 5,00 % est accordée dans les conditions prévues dans les conditions du marché.

##### Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION :

##### Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

##### Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- La déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.



**Capacité technique :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Un dossier de présentation de l’outillage, du matériel et de l’équipement technique (hors véhicules) des moyens humains du candidat affectés contrat.
- Les photocopies des cartes grises des véhicules (lisibles et conformes à la réglementation). Dans le cas où le soumissionnaire fera appel à de la location, il devra fournir le ou les contrat(s) de location signé(s) et daté(s) par le soumissionnaire indiquant le modèle de véhicules (avec la capacité du véhicule et la date de 1ère immatriculation du/des véhicules) ainsi que leur nombre.
- Une liste des missions permettant d’apprécier l’expérience du candidat : le candidat pourra limiter ses références aux missions assurées au cours des trois dernières années. La liste devra être présentée sous forme de tableau en précisant la nature et le nombre de personnes transportées, la durée du contrat, le destinataire des prestations. Les références sont prouvées par des attestations ou, à défaut, par une déclaration sur l’honneur. A défaut, la référence ne sera pas prise en compte.
- Une copie de l’inscription au registre des transporteurs donnant droit à l’exercice de la profession de transporteur public routier de voyageurs, ou tout autre document lui permettant de faire la preuve de sa capacité professionnelle, notamment des certificats d’identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat pour fournir les prestations objet du contrat.
- Les documents visés par l’article R.3113-8 du code des transports : la licence communautaire ou la licence de transport intérieur. Le candidat qui ne pourrait pas justifier de leur délivrance et dont l’offre aurait été retenue, devra prouver avoir engagé des mesures en vue de leur obtention au plus tard à la date de notification du contrat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

**CRITERES D’ATTRIBUTION :**

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique	60 %
2	Valeur économique des prestations	40 %

**RENSEIGNEMENTS D’ORDRE ADMINISTRATIF :**

Date limite de réception des candidatures : **Vendredi 21 février 2020 à 12h00**

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l’offre ou la demande de participation :  
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir sa candidature et son offre : 3 mois à compter de la date limite de remise.

Lieu d’ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

**4. Renseignements complémentaires :**

**Type de procédure :** Il s’agit d’une procédure avec négociation en application des articles L2124-3 ; R.2124-3 (4°) ; R.2124-12 à R.2161-20 et R.2142-17 (restriction du nombre de candidats) du Code de la Commande Publique.



La présente consultation se déroulera selon les étapes suivantes :

- Etape n° 1 : avis de marché, règlement de la consultation et sélection des trois candidats admis (si nombre suffisant) à remettre une offre (étape faisant l'objet du présent AAPC) ;
- Etape n° 2 : envoi de l'invitation à soumissionner aux trois candidats sélectionnés accompagnée du dossier de consultation des entreprises, puis analyse des offres initiales ;
- Etape n° 3 : phase(s) de négociation portant sur les offres initiales et les éventuelles offres ultérieures des candidats sélectionnés précédemment ;
- Etape n° 4 : analyse des offres finales, puis attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres.

#### **Précisions concernant les critères d'attribution des candidatures et des offres :**

La notation des différents critères de jugement des candidatures est explicitée à l'article 6 du règlement de la consultation.

La notation des différents critères de jugement des offres, pour les candidats admis à en présenter une, est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

#### **Conditions d'obtention du dossier de consultation :**

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

#### **Modalités de remise des offres :**

Aucune transmission des candidatures et des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si la candidature ou l'offre sont envoyées par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public **impose** la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.



**Renseignements complémentaires :**

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 12 du règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

**Procédures de recours :**

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal administratif de Strasbourg  
31, avenue de la Paix  
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66  
E-mail : [greffe.ta.strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta.strasbourg@juradm.fr)  
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

**Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges  
Préfecture de Meurthe-et-Moselle  
1, rue du Préfet Claude Erignac  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24  
E-mail : [therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr)  
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

**Date d'envoi du présent avis à la publication :**

Mardi 21 janvier 2020

